

Convention complémentaire au contrat d'apprentissage pour sport de haut niveau

Sport:

Swiss Olympic Talent-Card N°:

Entreprise formatrice:.....

Formateur / formatrice

Apprenti-e

Nom:

Nom:

.....

.....

Prénom:

Prénom:

.....

.....

Rue:

Rue:

.....

.....

NPA/Lieu:

NPA/Lieu:

.....

.....

Tél.:

Tél.:

.....

.....

E-Mail:

E-Mail:

.....

.....

Entre l'entreprise formatrice et l'apprenti-e, des dispositions particulières sont définies dans un complément au contrat d'apprentissage, pour pouvoir concilier le sport de haut niveau et l'apprentissage. Une copie de ce complément au contrat est adressée à l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle, Section francophone, Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan.

La formatrice / le formateur s'engage à :

- ✓ Dans la mesure du possible (horaires d'école notamment), l'apprenti devrait pouvoir participer à ses entraînements.
- ✓ Dans la mesure du possible, l'apprenti-e devrait pouvoir participer à toutes ses compétitions.

Conditions:

- ✓ Les objectifs scolaires doivent être atteints
- ✓ 2 semaines de vacances (hors entraînement) doivent être mises à disposition

- ✓ L'apprenti-e démontre un potentiel d'organisation élevé dans son travail
- ✓ Les absences sont annoncées à l'avance (au moins 15 jours avant)
- ✓ Les cours interentreprises doivent être suivis intégralement

Autres accords:

- ✓ L'entraîneur/entraîneuse s'engage à soumettre pour signature le planning annuel de la saison à l'entreprise formatrice et aux parents qui l'enverront à l'école.

Si les résultats scolaires ou pratiques dans l'entreprise ne correspondent pas aux attentes, les parties contractantes fixent en commun les mesures nécessaires, ceci en collaboration avec l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP), Section francophone, Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan. Une copie de cette convention est adressée à l'OMP.

Lieu / date:

Formateur / formatrice:

Apprenti-e:

Entraîneur / entraîneuse:

Représentation légale: